



Résidence
Agathe

BIHOREL
47 Rue des Canadiens

NOTICE DESCRIPTIVE
VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

Conforme à l'article R.261-13 du code de la construction et de l'habitation, et à l'annexe de l'arrêté du 10 mai 1968

Maître d'Ouvrage	Maître d'Œuvre
BERDUGO IMMOBILIER 4 Passage Saint Antoine 92500 RUEIL MALMAISON Tél : 01.47.41.15.50.	ARTEFACT 67 Avenue Gustave Flaubert – BP 44102 - 76020 ROUEN Cedex3

PREAMBULE

- La présente notice a pour objet définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit l'opération de **43 logements collectifs de l'opération de la Résidence Agathe située à BIHOREL, 47 rue des Canadiens.**
- Les caractéristiques techniques des logements sont définies par la présente notice.
La construction se conformera :
 - Aux lois et réglementations en vigueur.
 - Aux documents techniques unifiés à caractère obligatoire établis par le CSTB (Centre Scientifique et technique du Bâtiment).
 - Aux règles de construction et de sécurité.
- La construction sera conforme aux dernières réglementations, et notamment à la réglementation d'accessibilité handicapée, à la réglementation acoustique et à la réglementation thermique.
- Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il ne soit fait référence à une norme dimensionnelle.
- La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.
- Les prestations indiquées dans la présente notice ne s'appliquent que dans la mesure où le plan individuel du logement implique leur existence. L'ensemble des prestations, notamment de finitions comme les peintures et papiers peints, sont de finitions courantes.
- Les marques et références indiquées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif. Des produits techniquement et qualitativement équivalents peuvent être proposés.
- Le promoteur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations a minima équivalentes, et notamment dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc...) et plus généralement, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestations prévues.
- Il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente.
- L'implantation des équipements y est par ailleurs figurée à titre indicatif. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations et radiateurs ne sont pas figurés.
- Les teintes, coloris et finitions de façades, des revêtements des parties communes de l'ensemble résidentiel et de ses dépendances seront sélectionnés par l'architecte de l'opération et par le Maître d'ouvrage, en accord avec les différents services administratifs impliqués, et conformément au permis de construire obtenu.

CONSIGNES DE SECURITE PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX

- Par définition, le chantier est interdit au public. L'acquéreur, réservataire ou acquéreur effectif, est considéré comme public extérieur au chantier. De ce fait, l'accès au chantier est strictement interdit aux acquéreurs et réservataires de logements.
- Les visites de chantier doivent faire l'objet d'une demande auprès du maître d'ouvrage, et obligatoirement accompagnées d'une personne habilitée et ayant parfaite connaissance du site (Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre).
- Seuls les accès balisés et sécurisés peuvent être empruntés. Les zones non éclairées ou dépourvues des moyens de sécurisation des visiteurs sont réputées inaccessibles. Les équipements individuels de sécurité, et notamment le port du casque, est obligatoire.
- Tout visiteur pourra se voir refuser l'accès au chantier s'il ne porte pas le casque, ou s'il ne respecte pas les présentes consignes de sécurité. Le maître d'ouvrage, se réserve le droit de refuser toute demande de visite du chantier s'il juge que les conditions de sécurité pour ce faire ne sont pas réunies.

Résidence Agathe BIHOREL	Notice descriptive - VEFA	Date d'édition : 25/01/2022	Paraphes :	2
-----------------------------	---------------------------	-----------------------------	------------	---

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

- L'ensemble de l'opération justifie des critères de performances acoustiques équivalentes à la Nouvelle Réglementation Acoustique (N.R.A.), applicable aux constructions de bâtiments neufs d'habitation.

PERFORMANCES THERMIQUES

- Les constructions ont fait l'objet d'une conception environnementale rigoureuse, permettant l'atteinte du niveau réglementaire **RT 2012**.
- **NOTA** : Ce programme ne fera pas l'objet d'une demande de label ou de certification.
- Une attention particulière est notamment portée aux éléments constructifs suivants :
 - Ossature « clos couvert » de chaque bâtiment
 - Equipements de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire
 - Equipements de renouvellement d'air
- Le niveau de performance thermique sera validé par des tests de perméabilité à l'air in-situ et une attestation de fin de travaux délivré par le bureau de contrôle.
- L'acquéreur déclare avoir été informé :
 - *Que les biens désignés ci-dessus sont compris dans un immeuble conçu pour répondre aux exigences requises pour la conformité à la réglementation thermique RT2012, visant un niveau standardisé de performance énergétique, calculé de manière globale pour l'ensemble de l'immeuble, de 57,5 kWh/m²/an, modulable selon notamment sa superficie, son usage et sa situation géographique.*
 - *Du caractère standardisé du niveau de performance énergétique de l'immeuble et du bien, c'est-à-dire calculé selon un modèle de comportement (moyennes statistiques d'occupation), qui ne saurait, en aucun cas, présager du niveau de performance énergétique réel résultant de l'usage et de l'entretien du bien et de l'immeuble.*
 - *Du caractère global du niveau de performance énergétique de l'immeuble, qui ne saurait, en aucun cas, présager de celui du bien acquis, mentionné dans le diagnostic de performance énergétique des bâtiments remis à la livraison du bien.*
 - *Que des divergences peuvent donc apparaître entre les mentions figurant dans les attestations produites dans le cadre de la réglementation thermique RT2012 et le diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les raisons mentionnées ci-dessus.*
 - *Que le niveau de performance énergétique de l'immeuble mentionné dans la réglementation thermique RT2012 et les consommations conventionnelles figurant dans le DPE comprennent les consommations d'énergie liées au chauffage, au refroidissement, à la production d'eau chaude sanitaire, d'éclairage, des auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation. Ne sont donc pas prises en compte les autres consommations d'énergie comme, à titre d'exemple, l'éclairage, la cuisson, l'électroménager, la bureautique ou l'informatique et l'audiovisuel.*

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

- La réglementation technique relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes à mobilité réduite, prise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est application depuis le 1^{er} janvier 2007 à tout bâtiment construit ou rénové.
- Les dispositions architecturales et les aménagements propres à assurer l'accessibilité des logements situés dans les bâtiments d'habitations collectives ou individuelles doivent satisfaire à des obligations définies par le décret n°2006-555 du 17 juillet 2005. Il s'agit notamment de contraintes dimensionnelles (aires de manœuvres, hauteurs d'implantation des équipements...).
- Sont définis comme accessible les logements situés en rez-de-chaussée, en étage desservis par ascenseur ou pour lesquels une desserte ultérieure par ascenseur est prévue dès la construction.
- Les obligations réglementaires peuvent donc varier d'un logement à un autre sur un même projet, en fonction de sa typologie et de sa localisation...

Résidence Agathe BIHOREL	Notice descriptive - VEFA	Date d'édition : 25/01/2022	Paraphes :	3
-----------------------------	---------------------------	-----------------------------	------------	---

- Dans le cas de balcons ou terrasses sur ouvrage, des hauteurs de franchissement variables, selon la configuration du logement et les contraintes techniques de réalisation, peuvent exister. L'accès s'effectue alors par un dispositif complémentaire de franchissement.
- Les salles de bains principales, dans les logements réputés « accessibles » au sens de la réglementation, sont équipées de dispositions constructives permettant l'aménagement ultérieur d'une douche de plain-pied sans intervention sur l'ossature de l'immeuble, en remplacement de la baignoire ou de la douche initialement posée. La réalisation des travaux, en ce compris les étanchéités, les formes de pente, les habillages de finition (carrelage...), sont à la charge du propriétaire qui engage les travaux.
- Les WC accessibles doivent être disposés d'une aire de manœuvre latérale. Dans certaines configurations, l'aire de manœuvre est disposée dans une pièce contiguë au WC. Dans ce cas, la cloison séparative est prévue afin d'être facilement démontable, réalisée après les revêtements de sols et exempte de réseaux incorporés. Des éventuels raccords de peinture sont à prévoir en cas de dépose de la présente cloison.
- Tous travaux modificatifs demandés par l'acquéreur devront respecter la présente réglementation, aucune mesure dérogatoire ne pouvant être acceptée.

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. Infrastructure

1.1.1. Fouilles

Terrassements en pleine masse pour encaissement du sous-sol, en terrain de toute nature y compris toutes sujétions de démolitions d'anciens ouvrages.
Réemplois ou évacuation des terres excédentaires.

1.1.2. Fondations

Réalisées par fondations superficielles par semelles filantes et ponctuelles en béton armé et en conformité avec les études géotechniques.

Planchers bas du sous-sol : dallage béton armé, conformément à l'étude géotechnique et aux prescriptions du bureau d'études structure.

1.2. Murs et ossatures

1.2.1. Murs du sous-sol

1.2.1.1. Murs périphériques Sous-sol

Murs en béton armé, finition brute de béton décoffré.

Nota : au droit des places de stationnement, un léger suintement pourra être constaté, les eaux seront récupérées en pied de mur dans une cunette périphérique aux murs contre terres extérieurs.

1.2.1.2. Murs de refends

Dito 1.2.1.1. sauf protection d'étanchéité.

1.2.2. Murs de façades

(parties courantes, allèges, trumeaux, encadrement de baies)

Nature :

Maçonnerie de briques thermiques à joints collés de 0,20 m d'épaisseur, conformément à l'étude thermique et acoustique.

Revêtements extérieurs :

Revêtements extérieurs enduit projeté finition grattée fin, suivant études architecturales.

Essentage en zinc ou en aluminium à joints debout, suivant études architecturales.

Isolation thermique intérieure :

Doublage en complexe isolant constitué d'une plaque de plâtre standard ou hydrofuge au droit des salles de bains de 13 mm d'épaisseur associée un isolant, épaisseur du l'isolant et nature, suivant étude thermique.

1.2.3. Murs pignons

Dito 1.2.2.

1.2.4. Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.5. Murs extérieurs divers

(loggias, séchoirs)

Dito 1.2.2.

Dispositions en matière d'isolation suivant plans et nécessité imposée par l'étude thermique.

1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux

(refends)

Voiles en béton banché d'épaisseur conformément à l'étude de structure.

1.2.7. Murs et cloisons séparatifs

1.2.7.1. Entre locaux privatifs contigus

Voiles en béton banché d'épaisseur conformément à l'étude de structure, justifiant d'un affaiblissement acoustique conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique applicable. Epaisseur suivant plans.

1.2.7.2. Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls...)

Murs en béton armé, justifiant d'un affaiblissement acoustique conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique applicable. Epaisseur suivant plans.

1.3. Planchers	
1.3.1. Planchers sur étage courant	<p>Plancher bas rez-de-chaussée : Planchers en béton armé, dalles pleines ou prédalles selon études d'exécution.</p> <p>Isolation thermique : - <i>plancher bas des logements à rez-de-chaussée par isolant par flocage en sous-face du plancher haut du sous-sol.</i></p> <p>Finition en sous-face : brute de béton, recevant une isolation thermique par flocage Finition en surface destinée à recevoir une chape avant revêtement de sol carrelé (cas éventuel des parties communes à RDC) ou un ragréage avant revêtement de sol souple.</p> <p>Autres planchers des étages courants : Planchers traités en béton armé, dalles pleines ou prédalles selon conclusions du bureau d'études.</p> <p>- <i>planchers bas donnant sur les locaux non chauffés en sous-face par panneaux isolant ou flocage, épaisseur suivant étude thermique et réglementation en vigueur.</i> - <i>abouts de plancher par planelles de rive isolantes (cas des plancher au droit des maçonnerie de briques en façade). Emplacement suivant conclusion de l'étude thermique.</i></p> <p>Finition en sous-face : ragrée et/ou enduite suivant nécessité compte tenu du niveau de finition. Finition en surface destinée à recevoir un ragréage avant revêtement de sol souple et un revêtement stratifié.</p>
1.3.2. Planchers sous terrasse	Dito 1.3.1. Isolation thermique rapportée en surface, sous complexe d'étanchéité, nature et épaisseur suivant étude thermique.
1.3.3. Planchers sur locaux techniques chauffés	Dito 1.3.1.
1.3.4. Plancher sur locaux non chauffés ou ouverts	Dito 1.3.1.
1.4. Cloisons de distribution	
1.4.1. Entre pièces principales	Cloisons intérieures de distribution en plaques de plâtre à âme alvéolaire de type Placopan (épaisseur : 50 mm). Parements des cloisons en plaques standards pour les pièces sèches et en plaques hydrofugées pour les pièces d'eau.
1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service	Dito 1.4.1.
1.5. Escaliers	
1.5.1. Escaliers	Escaliers en béton préfabriqué ou coulés en place.
1.5.2. Escaliers de secours	Dito 1.5.1.
1.6. Conduits de fumée et de ventilation	
1.6.1. Conduits de fumées des locaux de l'immeuble	Evacuation des fumées des Chaudières individuelle gaz par ventouses individuelles en façade ou conduits collectifs type 3CE pour sortie en toiture.

1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble	Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable de type B avec évacuation d'air par extracteur. Gaines métalliques cylindriques ou gaine souple isolée.
1.6.3. Conduits d'air frais	Grilles posées sur les ouvrants ou au droit des coffres de volets roulants des menuiseries extérieurs des séjours et chambres ou posées en façades.
1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie	Sans objet, pas de chaufferie collective.
1.6.5. Ventilation haute de chaufferie	Sans objet, pas de chaufferie collective.
1.7. Chutes et grosses canalisations	
1.7.1. Chutes d'eaux pluviales	Gouttières et descentes EP, extérieures sont en zinc ou PVC, selon les préconisations de l'architecte.
1.7.2. Chutes d'eaux usées	Chutes d'eaux usées intérieures en PVC.
1.7.3. Canalisation en sous-sol	Canalisation en tube PVC NF Me en plafond du Sous-sol, Canalisations enterrées en PVC assainissement.
1.7.4. Branchements aux égouts	Suivant modalités de raccordement du concessionnaire.
1.8. Toitures	
1.8.1. Charpente, couverture et accessoires	<p>Charpente de type traditionnelle ou industrielle, selon contraintes et dimensionnements du bureau d'études. Bois résineux de type sapin du nord, traité fongicide et insecticide.</p> <p>Toitures et jouées des lucarnes en zinc ou en aluminium à joint de debout posées sur voligeage bois jointif, suivant études architecturales.</p> <p>Gouttières et descentes d'eaux pluviales sont en zinc ou PVC, selon les préconisations de l'architecte.</p> <p>Fenêtres de toit à ouverture rotative en bois prépeint, avec finition intérieure en peinture blanche, capotage métallique côté extérieur.</p> <p>Avec stores intérieures motorisés d'occultation totale sur les fenêtres de toit.</p>
1.8.2. Etanchéité et accessoires	<p>Terrasse accessible sous espace vert sur dalle parking :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etanchéité bicouche de type bitume élastomère. - Plaques drainantes et couche filtrante de type feutre. - Terre végétale engazonnée, suivant indications des plans. <p>Terrasses accessibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pare-vapeur, où nécessaire suivant études. - Isolation thermique nature et épaisseur suivant étude thermique et réglementation en vigueur. - Etanchéité monocouche de type bitume élastomère. - Protection par dalles minérales en béton préfabriquées posées sur plots.
1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers	Sorties des ventilations de chute en PVC, conduits de VMC horizontaux et verticaux en tôle d'acier galvanisé jusqu'à l'extracteur en combles perdus.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

<u>2.1. Sols et plinthes</u>	
2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales	Parquet stratifié pose flottante. Matériau compatible avec une pose au droit des espaces cuisines ouverts sur le séjour. Isolation acoustique aux bruits d'impacts par sous-couche d'interposition de 3 mm d'épaisseur.
2.1.2. Sols et plinthes des salles de bains et WC	Carrelage en grès cérame 30 x 30 cm dans les salles de bain, salles de douche et des WC y compris plinthes assorties au carrelage.
2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements	Dito 2.1.1.
2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs	Peinture de sol.
<u>2.2. Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)</u>	
2.2.1. Revêtements muraux des salles de bains	Préparation des supports comprenant imperméabilisation du support dans les emprises des douches et des baignoires avec application d'un primaire d'accrochage. Faïence décorative 30 x 30 ou 30 x 60 sur une hauteur de 2,10 m dans l'emprise des receveurs de douche.
2.2.2. Revêtements des autres pièces	Cuisine : faïence de couleur blanche 20 x 20 sur une hauteur de 60 cm au droit du meuble évier y compris retour(s) sur 0,60 m largeur.
<u>2.3. Plafonds (sauf peinture et tentures)</u>	
2.3.1. Plafonds des pièces intérieures	Sans objet.
2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre	Sans objet.
2.3.3. Plafonds des loggias	Peinture de façade de type pliolite, aspect mat.
2.3.4. Plafonds des balcons	Peinture de façade de type pliolite, aspect mat.
<u>2.4. Menuiseries extérieures</u>	
2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales	Fenêtres en profils PVC de teinte blanche aux 2 faces, ouvrants à la française et poignée de coloris blanc. Portes fenêtres en profils aluminium de teinte blanche aux 2 faces ouvrants à la française et poignée de coloris blanc. Double vitrage à isolation renforcée, peu émissif à lame d'argon, en conformité avec l'étude thermique et la réglementation en vigueur. Classement acoustique selon contrainte du site, en conformité avec les conclusions du bureau d'études.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service	<p>Fenêtres en profils PVC de teinte blanche aux 2 faces, ouvrants à la française et poignée de coloris blanc.</p> <p>Les menuiseries extérieures des salles d'eau comportent un vitrage granité.</p> <p>Double vitrage à isolation renforcée, peu émissif à lame d'argon, en conformité avec l'étude thermique et la réglementation en vigueur.</p> <p>Classement acoustique selon contrainte du site, en conformité avec les conclusions du bureau d'études.</p>
2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire	
2.5.1. Pièces principales	<p>Par volets roulants à lames double parois en PVC ou aluminium laqué profilées et isolées selon dimensions, coloris anthracite ou autre selon projet architectural y compris coulisses de même teinte que les tabliers de volets roulants.</p> <p>Volets roulants motorisés à commandes individuelles fixés au droit de chaque baie.</p> <p>Coffre intérieur saillant en PVC monobloc selon classement acoustique selon contrainte du site, en conformité avec les conclusions du bureau d'études.</p>
2.5.2. Pièces de service	Dito 2.5.1. (Uniquement pour les baies des salles d'eau à rez-de-chaussée).
2.6. Menuiseries intérieures	
2.6.1. Huisseries et bâtis	Bâti et huisserie métallique traditionnelle.
2.6.2. Portes intérieures	<p>Portes à âme alvéolaire rainurée, finition prépeinte de 40 mm d'épaisseur ; avec serrure à bec de cane / à bec de cane à condamnation / serrure pêne dormant 1/2 tour (selon destination des pièces), avec garniture béquilles doubles sur plaques de propreté moulées arrondies en acier inox).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bec de cane simple (sans objet). - Bec de cane et serrure à clé pour les portes des chambres, rangements et buanderies. - Bec de cane et condamnation pour les salles d'eau et WC.
2.6.3. Impostes et menuiseries	Sans objet.
2.6.4. Portes palières	<p>Bloc-porte palière à âme pleine à parements prépeints aux 2 faces, avec affaiblissement acoustique, équipée d'une serrure A2P1* à mortaiser de sureté avec 5 points de condamnation, de paumelles anti-dégondage, d'une garniture de porte palière avec plaque moulée avec béquille, avec microviseur et seuil inox ou bois.</p>
2.6.5. Portes de placards	<p>Façade de placards à vantail pivotant pour largeur < 0,90 m et vantaux coulissants pour largeur ≥ 0,90 m, en panneaux mélaminés de 10 mm d'épaisseur avec parement blanc perlé ou frêne blanc et profilés de finition en acier laqués blancs.</p>
2.6.6. Portes des locaux de rangement	Dito 2.6.2.

2.6.7. Moulures et habillages

Sans objet.

2.7. Serrurerie et garde-corps

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

Garde-corps en aluminium laqué avec remplissage en verre opalescent vide sous-main courante et une lisse intermédiaire, pour les balcons et/ou les terrasses étanchées avec dalles sur plots, suivant plans.

2.7.2. Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3. Ouvrages divers

Séparatif de terrasse en aluminium laqué avec remplissage en verre opalescent.

2.8. Peintures, papiers peints, tentures

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. Sur menuiseries

Sans objet, sauf finition thermo-laquée d'usine si précisé dans les postes concernés.

2.8.1.2. Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3. Sur serrureries

Sans objet.

2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs, plafonds des loggias, sous-faces et rives des balcons

Peinture de façade de type pliolite, aspect mat, sur les plafonds des balcons et loggias y compris rives.

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries

Brossage, impression, rebouchage, ponçage et deux couches de peinture acrylique satinée sur huisseries et habillages bois.

2.8.2.2. Sur murs

Brossage, impression, rebouchage, ponçage et deux couches de peinture acrylique, finition type B.
Pièces sèches : peinture blanche « velours ».
Pièces humides : peinture blanche « satinée ».

2.8.2.3. Sur plafonds

Dito 2.8.2.2.

2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

2 couches de peinture acrylique aspect satiné y compris préparation des supports.

2.8.3. Papiers peints

2.8.3.1. Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.3.2. Sur murs

Sans objet.

2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées...)

2.8.4.1. Sur murs

Sans objet.

2.8.4.2. Sur plafonds

Sans objet.

2.9. Equipements intérieurs

2.9.1. Equipements ménagers

Classement de la robinetterie sera à minima :
Eviers, lavabo, lave-mains : E0 C2 A2 (ou A3) U3.
Douche : E1 C2 A2 (ou A3) U3.
Baignoire : E3 C2 A2 (ou A3) U3.

2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie

Evier en inox comprenant 1 ou 2 cuves et 1 égouttoir à encastrer dans un plan de travail constitué d'un panneau de particules hydrofuge revêtu d'un parement stratifié de 38 mm d'épaisseur et de 1,20 x 0,60 m posé sur meuble.

2.9.1.2. Appareils et mobiliers

Meuble sous évier blanc porte en mélaminé simple comprenant façade 1 ou 2 portes battantes de 0,60 m, plinthe d'habillage, fond et plancher 16 mm, ½ étagère 12 mm, poignée de tirage, vérins de réglage 10 mm hauteur maxi, dimensions du meuble 1.20 x 0,60 m.

2.9.1.3. Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9.1.4. Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Type d'installation

Individuelle, avec canalisations encastrées ou apparentes.

2.9.2.2. Distribution d'eau froide

Distribution hydrocâblée en tube polyéthylène sous fourreau via collecteur distributeur.
Distribution eau froide des appareils sanitaires (évier, chaudière, lavabos, WC, douche, ...) en tube cuivre pour les canalisations apparentes et à partir des sorties de dalles.

2.9.2.3. Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.4. Production et distribution d'eau chaude individuelle

Eau chaude sanitaire individuelle assurée par chaudière gaz individuelle.
Distribution hydrocâblée en tube polyéthylène sous fourreau via collecteur distributeur.

2.9.2.5. Evacuations

Tube PVC NF Me.

2.9.2.6. Distribution gaz

Distribution en tube cuivre wicu spéciale gaz, alimentation chaudière individuelle et robinet ROAI.

2.9.2.7. Branchements en attente

Attentes (2 par logement) pour machine à laver le linge et la vaisselle comprenant robinet en applique et tube de vidange.

2.9.2.8. Appareils sanitaires

Les appareils seront en céramiques blanches vitrifiées (cuvette de WC, receveurs de douches).

Cuvette avec réservoir attenant :

Ensemble complet ALLIA modèle PRIMA ou ROCA ou PORCHER comprenant : WC à poser en porcelaine vitrifiée blanche, réservoir de chasse en porcelaine vitrifiée, modèle 3/6 litres double chasse, robinet d'arrêt et robinet flotteur silencieux, classe acoustique 1 «NF», abattant double avec charnières inox et frein de chute.

Meuble vasque

Ensemble complet de marque ROCA type UNIK VICTORIA-N ou ALLIA ou équivalent – Couleur (au choix du promoteur) de dimension 90 cm x 46 cm, ou équivalent.
Meuble simple vasque posée sur pied aspect alu mat de 25 cm.

Le meuble sera équipé de :

- Plan-vasque en porcelaine blanche avec trou centrale pour la robinetterie et trop plein.
- 2 tiroirs avec fermeture amortie et poignées intégrées en aluminium anodisé.
- Jeu de pieds.
- Miroir panoramique épaisseur 3mm contrecollé sur panneau de particules hydrofuge blanc épaisseur 16 mm, fixations invisibles 4 points, équipé d'une applique LED 230 V, Classe II - IP44 (*Raccordement sur attente du lot électricité*).

Toutes réservations pour pose des équipements du présent lot.
Joint souple de raccordement sur les revêtements muraux faïence.

Douche à encastrer extra plat

Receveur de douches extra plat de chez PORCHER modèle OKIRIS ou équivalent avec bonde à grille à grand débit avec siphon diamètre 90 à encastrer, de 90 x 90 cm de couleur blanche.

2.9.2.9. Robinetterie

Robinetterie : Mitigeur GROHE ou PORCHER ou équivalent, finition chromée.

Evier : Mitigeur monotrou de marque GROHE EUROSMART ou PORCHER modèle OLYOS bec profilé orientable, cartouches à 2 disques céramiques avec limiteur de température et de débit, hauteur sous aérateur cascade 138 mm, longueur du bec 226 mm, plaques de renfort pour évier inox, alimentation par flexibles inox 350 mm
Classement : NF : IA – ECAU : E0 C3 A2 U3.

Vasque : Mitigeur monotrou de marque GROHE modèle EUROSMART ou PORCHER modèle OKYRIS réf : D0586AA, cartouche à 2 disques céramiques avec limiteur de température et de débit, bec fixe avec aérateur anticalcaire, flexibles d'alimentation 350 mm anti-torsion, avec tirette, bonde métal à clapet rentrant.
Classement : NF : IA – ECAU : E0 C3 A2 U3.

Douche : Mitigeur GROHE modèle EUROSMART ou PORCHER modèle OLYOS, avec cartouches à 2 disques céramiques, clapets anti-retour intégré et raccords muraux.

Ensemble de douche : Ensemble de marque GROHE ou PORCHER modèle AQUA ou équivalent comprenant :

- Flexible de douche inox double agrafage de 200 cm
- Douchette DN100 avec réducteur de débit, 3 jets (jet pluie, jet concentrée, massage)
- Barre de douche de 60 cm réglable
- Support douchette coulissant
- Porte savon transparent

2.9.2.10. Accessoires divers

Abattant double de WC en résines thermodurcissables.

2.9.3. Equipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

Installation électrique encastrée conforme à la norme NFC 15-100.
Protection de chaque circuit de l'installation assurée par disjoncteurs divisionnaires.

2.9.3.2. Puissance à desservir

Puissance en fonction de la typologie et conforme à la norme NFC 14-100.
Logement T2 : 9 kVA.
Logement T3 / T4 : 9 kVA.

2.9.3.3. Equipements de chaque pièce

Appareillage encastré de couleur blanche.

	<p>Arrivées électriques des luminaires par douilles DCL. Applique LED sur terrasse ou balcon. Nombre de points lumineux, nombre et puissance des prises de courant conforme à la norme NFC 15-100.</p>
2.9.3.4. Sonnerie de porte palière	Carillon 2 tons avec bouton poussoir marque Legrand ou similaire.
2.9.4. Chauffage, cheminées, ventilations	
2.9.4.1. Type d'installation	<p>Chaudière murale mixte avec eau chaude sanitaire micro accumulé de marque SAUNIER DUVAL type THEMA PLUS M-CONDENS MA26 (3Cep) et THEMA PLUS CONDENS MA26 (ventouse) ou ATLANTIC, ou techniquement équivalent, assurant production de chauffage et production d'eau chaude par micro-accumulation avec distribution en tube polyéthylène réticulé sous fourreau en dalle. Régulation individuelle par thermostat d'ambiance de Marque SAUNIER DUVAL modèle Exacontrol E7C modulant avec estimation de comptage d'énergie à horloge digitale à programmation hebdomadaire, fonctionnant en mode eBus filaire avec la chaudière et Auto-alimenté.</p>
2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces	<p>Selon réglementation en vigueur, Pour une température extérieure de base : (-) 7°C (Département 76) Température intérieure des logements : Toutes pièces sauf SDB : 19°C - SDB : 22°C.</p>
2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur	<p>Emission par radiateurs acier type panneaux habillés de marque FINIMETAL type REGGANE ou équivalent, finition blanc RAL 9016 avec robinet thermostatique (séjour - chambres - cuisine - SDB) ou robinet simple réglage (entrée : local où est situé le thermostat).</p> <p>Radiateur sèche serviettes dans SDB de marque FINIMETAL type TAHITI SURF ou équivalent, finition RAL 9016, alimentés en eau chaude depuis la chaudière individuelle avec robinet thermostatique.</p>
2.9.4.4. Conduits de fumée	Chaudières individuelles à ventouse horizontale en façade ou raccordées sur un conduit 3CE vertical débouchant en toiture.
2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation	Ventilation mécanique hygroréglable générale à l'immeuble de marque ALDES ou équivalent comprenant bouches d'extraction hygroréglables en cuisine, SDB et WC, gaines d'extraction en acier galvanisé à joints situées en gaines techniques et en combles perdus, avec caisson d'extraction collectif à basse consommation d'énergie.
2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais	Amenée d'air par entrées d'air hygroréglables situées dans menuiseries ou coffres de volets roulants ou en façades des séjours et chambres respectant l'exigence acoustique de la paroi.
2.9.5. Equipements intérieurs des placards et pièces de rangement	
2.9.5.1. Placards	<p>En panneaux de particules de bois revêtu sur ses deux faces de papiers décors de coloris « Blanc Perlé », épaisseur 19 mm avec chants mélaminé. Constitution de l'aménagement : 1 tablette chapelière, 1 barre de penderie, 1 séparation verticale, 3 tablettes horizontales selon la largeur des placards.</p>
2.9.5.2. Pièces de rangement	Sans objet.

2.9.6. Equipements de télécommunication	
2.9.6.1. Radio TV	Réception des programmes des chaînes nationales et régionales de la TNT par antenne collective. Prise TV-FM dans le séjour et la chambre principale.
2.9.6.2. Téléphone	Distribution télécom conforme aux normes en vigueur. Prise RJ45 dans toutes les pièces principales y compris cuisine, à proximité d'une prise électrique. Coffret multimédia permettant le brassage (informatique, téléphone et télévision) des prises RJ45.
2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble	Combiné vidéophone/visiophone logement, et commande de déverrouillage de la porte d'accès à l'immeuble. Fourniture de clés électronique de type Vigik® par logement 2 pour T1/T2 – 3 pour T3), permettant l'accès des résidents à l'immeuble.
2.9.7. Autres équipements	Détecteur de fumée dans chaque logement.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. Caves, celliers, greniers

3.1.1. Murs ou cloisons	Murs bruts de béton armé et séparatifs entre celliers en maçonnerie d'agglomérés de 0,10 m, finition brute.
3.1.2. Plafonds	Bruts de béton.
3.1.3. Sols	Au RDC : Carrelage grès cérame 20 x 20 et plinthes assorties. Aux étages : Revêtement PVC U2SP3 en dalles ou en lames et plinthes bois. Peinture acrylique mate sur les murs et plafonds brut.
3.1.4. Portes d'accès	Bloc-porte de distribution à parements prépeints, âme pleine coupe-feu, serrure à mortaiser monopoint bec de cane, avec cylindre bouton moleté et 3 clés.
3.1.5. Ventilation naturelle	Par gaines préfabriqués et grilles de ventilation.
3.1.6. Equipements électriques	Sans objet.

3.2. Parkings

3.2.1. Murs ou cloisons	Murs bruts de béton armé et/ou maçonnerie d'agglomérés de ciment.
3.2.1.2. Plafonds	Bruts de béton, isolation par flocage ou équivalent, épaisseur et localisation suivant conclusions de l'étude thermique et réglementation en vigueur.
3.2.3. Sols	Dallage béton finition brute.
3.2.4. Portes d'accès	Porte basculante de parking à commande électrique (1 télécommande fournie par stationnement).
3.2.5. Ventilation naturelle	Par gaines préfabriqués et grilles de ventilation.
3.2.6. Equipements électriques	Eclairage par plafonniers étanches LED commandés par détecteurs de présence dans les circulations communes du parking. Pré-dimensionnement des installations électriques de la résidence permettant la mise en œuvre de bornes monophasée 7kVA pour recharge des véhicules électriques pour 50% des places.

Cheminement dans l'allée centrale du parking souterrain depuis la gaine Services Généraux desservant la totalité des places du parking (destiné au passage futur des câbles d'alimentation des bornes de recharge des véhicules électriques).
50% des places pré-équipées d'un câblage permettant l'installation ultérieure par les propriétaires d'une Prise de Courant de 4kVA.

3.3. Parkings extérieurs

3.3.1. Sol

Dalles béton à engazonner ou enrobé noir.

3.3.2. Délimitation au sol

Marquage en résine blanche.

3.3.3. Système de repérage

Marquage en résine blanche.

3.3.4. Système condamnant l'accès

Portail pivotant à 2 vantaux motorisé commandée par télécommande individuelle (1 par place de stationnement).

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES DE L'IMMEUBLE

4.1. Hall d'entrée de l'immeuble

4.1.1. Sols

Revêtement en carreaux de grès cérame émaillé, rectifiés posé sur chape acoustique, plinthes carrelées assorties et compris tapis « essuie pied » encastré au droit de la porte d'entrée du hall.

4.1.2. Parois

Revêtement mural vinyl unis ou avec décors.

4.1.3. Plafonds

Plafond ou faux-plafond suspendu cerné d'un liseré lumineux.

4.1.4. Eléments de décoration

Miroir en glace choix A, de 6 mm d'épaisseur Dimensions : 2,00 x 2,20 m hauteur
Sur mur du sas d'entrée au Rdc et corbeille en acier laqué.

4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble vitré extérieur (avec imposte pleine, selon cas), en acier laqué, avec poignée de tirage de type bâton de maréchal toute hauteur, ferme porte invisible et ventouses, avec système contrôle d'accès (VIGIK) associé au portier.
Visiophone/Vidéophone.

4.1.6. Boîtes aux lettres et à paquets

En acier laqué conforme à la norme NFD 27.404. Teintes des façades façon alu ou acier.

4.1.7. Tableau d'affichage

En acier laqué avec vitre en plexiglass 40/10^{ème} accolée contre le Fermeture par barillets.

4.1.8. Chauffage

Sans objet. Parties communes non chauffées.

4.1.9. Equipement électrique

Eclairage décoratif par appliques et/ou par spots LED encastrés et commandés par détecteurs de présence.

4.2. Circulations du RDC et des étages

4.2.1. Sols

RDC : carrelage grès cérame plinthes carrelées assortie, dito Hall, posé sur isolant acoustique. Teinte et décors suivant projet de décoration des parties communes établi par l'architecte.
Étages : Revêtement de sol en moquette et plinthes bois.

4.2.2. Murs

Revêtement mural vinyl unis ou avec décors.

4.2.3. Plafonds	Faux-plafond en plaques de plâtre perforées et plaques de plâtre pleine revêtue d'un feutre acoustique absorbant du RDC au R+3, finition par 2 couches de peinture acrylique aspect velours.
4.2.4. Eléments de décoration	Eclairage décoratif par appliques et/ou par spots LED encastrés et commandés par détecteurs de présence.
4.2.5. Chauffage	Sans objet. Parties communes non chauffées.
4.2.6. Portes	Bloc-porte à parements prépeints, âme pleine pare-flammes ou coupe-feu ½ heure suivant la réglementation, serrure à mortaiser monopoint bec de cane, avec ferme-porte.
4.2.7. Equipements électriques	Eclairage décoratif par appliques et/ou par spots LED encastrés et commandés par détecteurs de présence.

4.3. Circulation du sous-sol

4.3.1. Sols	Béton brut. Peinture de sol époxydique en phase aqueuse sur l'emprise du sol du SAS et Dégagement.
4.3.2. Murs	Béton brut.
4.3.3. Plafonds	Béton brut, avec isolation en panneaux isolants rapportés, le cas échéant par flocage ou équivalent, épaisseur et localisation suivant conclusions de l'étude thermique et réglementation en vigueur.
4.3.4. Portes d'accès	Bloc-porte d'accès aux sas d'isolement du parking au sous-sol : - depuis le parking : porte à parements prépeints, âme pleine, pare-flammes ½ heure, serrure à mortaiser monopoint bec de cane et ferme porte - depuis le dégagement ascenseur : porte à parements prépeints, âme pleine, pare-flammes ½ heure, serrure à mortaiser monopoint d'urgence à sortie libre, 1/2 cylindre de sécurité à profil Européen et ferme-porte. Le cylindre fonctionnera sur organigramme avec « Combinaison immeuble ».
4.3.5. Rampes d'accès pour véhicules	Rampe d'accès au sous-sol brute de béton finition balayée.
4.3.6 Equipement électrique	Eclairage par plafonniers étanches LED commandés par détecteurs de présence.

4.4. Cages d'escaliers

4.4.1. Sols des paliers	Peinture de sol époxydique en phase aqueuse.
4.4.2. Murs	Peinture acrylique fine gouttelette.
4.4.3. Plafonds	Peinture acrylique fine gouttelette ou peinture acrylique lisse finition velours.
4.4.4. Escaliers, limons, plinthes, garde-corps	Dito 4.4.1. avec nez de marches avec bandes antidérapantes et dalles podotactiles en PVC en partie haute de chaque volée d'escalier. Main courante en acier avec peinture de finition.
4.4.5. Chauffage, ventilation	Sans objet. Escaliers non chauffés.
4.4.6. Eclairage	Eclairage par des plafonniers ou appliques LED commandés par détecteurs de présence. Eclairage lumineux en conformité avec la réglementation en vigueur.

4.5. Locaux communs	
4.5.1. Garages à bicyclettes et voitures d'enfants	Local encombrant : Sols en béton surfacé, murs bruts et plafonds avec panneaux isolants ou flocage, Eclairage par plafonnier étanche LED commandé par détecteur de présence. Local non chauffé.
4.5.2. Buanderie collective	Sans objet.
4.5.3. Séchoir collectif	Sans objet.
4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien	Local entretien : Peinture de sol époxy antidérapante. Peinture acrylique mate sur les murs et plafonds. Eclairage par hublot étanche LED commandé par détecteur de présence. Local non chauffé. Poste d'eau avec grille porte seau et robinetterie. Eau chaude par ballon électrique.
4.5.5. Locaux sanitaires	Sans objet.
4.6. Locaux sociaux	
4.6.1. Salle de bricolage	Sans objet.
4.6.2. Salle de jeux et de réunions	Sans objet.
4.7. Locaux techniques	
4.7.1. Locaux de réception des ordures ménagères	Carrelage en grès cérame antidérapant 20 x 20 avec revêtement mural en carreaux de grès cérame sur 1,60 m de hauteur à la périphérie du local. Partie supérieure des murs avec panneaux isolants. Bloc-porte métallique, avec finition laquée. Eclairage par plafonnier étanche LED commandé par détecteur de présence, ventilation naturelle, robinet de puisage eau froide.
4.7.2. Chaufferie	Sans objet.
4.7.3. Sous-station de chauffage	Sans objet.
4.7.4. Local des surpresseurs	Sans objet.
4.7.5. Local transformateur ERDF	Sans objet.
4.7.6. Local machinerie ascenseur	Sans objet.
4.7.7. Local ventilation mécanique – Local fibre optique	Sols en béton surfacé, murs bruts et plafonds avec panneaux isolant rapportés ou flocage, Eclairage par hublot étanche commandé par détecteur de présence. Local non chauffé.
4.8. Conciergerie	
4.8.1. Composition du local	Sans objet.
4.8.2. Equipements divers	Sans objet.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. Ascenseurs et monte-charges	
5.1.1. Ascenseur	Ascenseur électrique avec machinerie intégrée à la gaine, charge 630 kg, vitesse 1,00 m/s, 8 personnes, accessible aux personnes à mobilité réduite (suivant Norme handicapés en vigueur), 5 niveaux desservis (sous-sol, RDC, R+1, R+2 et R+3), de marque OTIS ou THYSSEN ou KONE ou SCHINDLER façade palière avec finition inox brossé à RDC et façades à peindre au sous-sol et aux étages. Finition intérieure de la cabine : sol revêtu d'un carrelage identique à celui des parties communes du RDC, porte palière côté cabine en inox, parois verticales en stratifié et plafond en vinyle blanc recevant un éclairage intégré au plafond.
5.1.2. Monte-charges	Sans objet.
5.2. Chauffage, eau chaude	
5.2.1. Equipements thermiques de chauffage	
5.2.1.1. Production de chaleur	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.2.1.2. Régulation automatique	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.2.1.3. Pompes et brûleurs	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.2.1.4. Accessoires divers	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.2.1.5. Colonnes montantes	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.2.2. Production d'eau chaude	
5.2.2.1. Fonctionnement	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.2.2.2. Réservoirs	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.2.2.3. Pompes et brûleurs	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.2.2.4. Comptage général	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.2.2.5. Colonnes montantes	Sans objet - Chauffage individuel par logement.
5.3. Télécommunications	
5.3.1. Téléphone	Fibre Optique par les services d'ORANGE. Dérivation individuelle vers boîtier de communication des logements. Fourreaux pour pré-équipement fibre optique dans gaines techniques palières. Dérivation individuelle et fourreau fibre optique vers boîtier DTIO des logements.
5.3.2. Antennes TV et radio	Installation antennes collectives hertzienne TNT. Colonne montante : télédistribution coaxiale. Dérivation individuelle vers les logements.
5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères	
5.4.1. Fonctionnement	Sans objet.

5.5. Ventilation mécanique des locaux	
4.5.1. Fonctionnement	Ventilation mécanique de marque ALDES ou équivalent à fonctionnement permanent.
5.6. Alimentation en eau	
5.6.1. Comptages généraux	Compteur général à l'opération situé en regard de comptage en limite de propriété ou en local au sous-sol suivant concessionnaire.
5.6.2. Surpresseurs, réducteurs, régulateurs de pression, traitement de l'eau	Suivant pression délivrée par le concessionnaire et pertes de charge du réseau, réducteur de pression général de marque WATTS ou équivalent.
5.6.3. Colonnes montantes	Colonne montante palière réalisée en tube PVC Pression avec calorifuge anti-condensation.
5.6.4. Branchements particuliers	<p>Pour chaque logement et services généraux, réalisation de branchements individuels comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 robinet d'arrêt avant compteur. - 1 raccord avec écrou prisonnier. - 1 manchette d'essai à l'écartement d'un compteur (compteurs individuels non fournis). - 1 clapet anti-pollution type EA « NF ». - 1 robinet après compteur. - 1 détendeur régulateur (suivant pression et niveau du logement). - 1 plaque de repérage du n° du logement fixé sur la paroi.
5.7. Alimentation en gaz	
5.7.1. Colonnes montantes	Colonne montante palière réalisée en tube acier noir.
5.7.2. Branchements et comptages particuliers	<p>Compteurs individuels de logements situés en gaines palières sur la colonne montante comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le piquage sur la colonne. - Le robinet CM25. - 1 attente pour compteur fourni et posé par les services de GDF.
5.7.3. Comptages des services généraux	Sans objet. Chauffage individuel gaz.
5.8. Alimentation en électricité	
5.8.1. Comptages des services généraux	<p>1 comptage pour les parties communes : éclairage parking extérieur, éclairage cheminement piétons, caves, portail d'entrée.</p> <p>1 comptage en attente pour IRVE.</p>
5.8.2. Colonnes montantes	Colonnes montantes conformes à la norme NFC 14-100 et spécifications du distributeur d'énergie ERDF.
5.8.3. Branchement et comptages particuliers	Compteurs et tableaux électriques installés dans la gaine Services Généraux du bâtiment.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. Voiries et parkings	
6.1.1. Voirie d'accès	Enrobé noir.
6.1.2. Trottoirs	Sans objet.
6.1.3. Parkings visiteurs	Sans objet.
6.2. Circulation des piétons	
6.2.1. Chemins d'accès	En béton finition désactivée.
6.2.2. Emmarchement, rampes d'accès	Sans objet.
6.3. Espaces verts	
6.3.1. Aires de repos	Nature des sols, équipements, nature et nombre.
6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs	Plantation d'arbres 14/16, en motte grillagée, hauteur 2m00 sous branche. Plantation de haie d'espèces locales. Plantation de couvre-sol. Essences, quantités.
6.3.3. Engazonnement	680 m ² .
6.3.4. Arrosage	Sans objet.
6.3.5. Bassins décoratifs	Sans objet.
6.3.6. Chemins de promenade	Sans objet.
6.4. Aires de jeux et équipements sportifs	
6.4.1. Sols	Sans objet.
6.4.2. Equipements	Sans objet.
6.5. Eclairages extérieurs	
6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble	Applique au-dessus de la platine vidéophone en allumage permanent.
6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts...	Luminaires LED commandés sur interrupteur crépusculaire programmable, niveau d'éclairage suivant réglementation d'accessibilité en vigueur.
6.6. Clôtures	
6.6.1. Sur rue	Grilles de clôture en acier laqué comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Poteaux carrés avec capuchon en partie haute. - 4 Lisses horizontales - Barreaux 150 x 5 mm et 50 x 5 mm environ coupes droites, fixés en applique sur les lisses horizontales - Vide entre barreaux de 110 mm
6.6.2. Avec les propriétés voisines	Sans objet.

6.6.3. Avec les jardins privatifs

Clôture en treillis soudé plastifié hauteur 1m20.

6.7. Réseaux divers

6.7.1. Eau

Réalisation d'un citerneau en limite de propriété.

6.7.2. Gaz

Raccordement sur le réseau existant sur rue des Canadiens, coffret encastré dans muret de clôture.

6.7.3. Electricité

Raccordement sur le réseau existant, coffret encastré dans muret de clôture
L'alimentation du portail battant motorisé et de l'éclairage se fera depuis les services généraux du bâtiment.

6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs

Sans objet. La défense incendie sera assurée depuis la bouche incendie existante rue des Canadiens.

6.7.5. Egouts

Mise en place d'un réseau gravitaire constitué de regards béton avec tampon fonte en pied de bâtiment raccordés sur conduite en PVC CR8.
Mise en place de regards de visite avec tampon fonte. Raccordement sur réseaux existant sur rue des Canadiens.

6.7.6. Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7. Télécommunications

Mise en place de fourreaux de diamètre 42/45 pour un raccordement sur chambre existante au droit de l'accès sur rue des Canadiens.
Pré-équipement de la résidence en fibre optique pour raccordement ultérieur au réseau des opérateurs.

6.7.8. Drainage du terrain

Sans objet.

6.7.9. Evacuation des eaux pluviales et de ruissellement sur le terrain

Mise en place d'un réseau gravitaire constitué de regards béton tampon fonte en pied de bâtiment raccordés sur conduite en PVC CR8.
Mise en œuvre d'un stockage pour rétention sous espaces verts et avec débit de fuite limité à 2l/s avant raccordement sur le réseau existant sur rue des Canadiens.